en s'accusant, avait pour lui toutes les apparences de la vérité.

Les doutes semblent donc levés, mais s'il parait presque sûr maintenant que Henry a été le seul coupable dans l'attentat, on n'en persiste pas moins à croire qu'il a été aidé, qu'il a eu des complices dans la confection de son engin, et c'est de ce côté que vont se porter les recherches du magistrat. A onze heures quarante, Emile Henry était réintégré à la Conciergerie.

LES BOMBES DE LA JOURNÉE

On continue à découvrir un peu partout des engins plus ou moins sérieux. Jusqu'à présent, pour la seule matinée d'aujourd'hui, on nous en signale trois :

Ce matin, à la première heure, on découvrait à la porte de la fabrique de chaussures de M. Magot, rue Marcadet, 39, une boite à conserves enveloppée de papiers d'emballage, d'où émergeait une mèche de lampe à pétrole. Le paquet même était tout imprégné de pétrole. Une certaine panique se produisit, et les ouvriers refusèrent d'entrer dans les ateliers avant que l'on eût relevé le fameux engin.

La préfecture de police envoya la voiture spéciale du laboratoire. Examen fait, l'engin ne contenait que des morceaux de charbon de terre et des ordures.

On croit que l'auteur de cette mauvaise plaisanterie est un employé récemment congédié par M. Magot.

Au pavillon de Flore

Un employé du sous-secrétariat des colonies a trouvé ce matin, au pavillon de Flore, une boite de conserves de 30 centimètres de hauteur sur 25 de diamètre portant comme enveloppe des étiquettes sur lesquelles on avait écrit : Vive Vaillant ! Vive l'anarchie ! Vive Vaillant !

Ces étiquettes étaient fixées à la boite au moyen de ficelles rouges et de cachets de cire de même couleur. L'engin a été transporté au laboratoire municipal.

Au lycée Montaigne

Vers six heures, un engin a été trouvé au lycée Montaigne, entre la grille extérieure et le mur de la façade, en face de la chapelle du lycée. Un service d'ordre a été immédiatement organisé jusqu'à l'arrivée de la voiture du laboratoire municipal, qui a enlevé l'engin.

Cette bombe était enveloppée dans des papiers ficelés d'où sortait une mèche. On ne connait pas encore le résultat de l'examen.

Perquisitions et arrestations

Des perquisitions ont été opérées ce matin encore au domicile d'un certain nombre d'individus signalés comme anarchistes. Neuf d'entre eux ont été arrêtés. Un dixième, nommé Perron, était en fuite depuis plusieurs jours quand les agents se sont présentés chez lui.

Tous les individus arrêtés ont été écroués au dépôt et passeront au service anthropométrique, où M. Bertillon prendra leurs mensurations. Ils seront sans doute remis en liberté dans quelques jours, ainsi que l'ont été les individus dont nous avons déjà mentionné l'arrestation.

Des petites brochures anarchistes, destinées, suivant l'indication qu'elles portent, à l'éducation des enfants (!!), ont été saisies hier à la Garenne-Colombes, au domicile d'un individu qui exerce la profession de colporteur.

Ces brochures, dont le titre est : *Manuel des enfants*, comportent tout un enseignement de formules et de compositions chimiques pour l'instruction des jeunes anarchistes (!!!)

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu hier à Saint-Ouen, afin de retrouver un individu dont le témoignage aura, parait-il, une très grande importance pour déterminer les culpabilités dans l'explosion de la rue des Bons-Enfants. Malheureusement, jusqu'ici les recherches de M. Bernard sont restées infructueuses.

On annonce l'arrestation de la maîtresse d'Ortiz, l'ami et complice, dit-on, d'Emile Henry.

L'attentat de la rue Saint-Jacques

M. Bernard a entendu aujourd'hui M. Calabresi, le patron de l'hôtel de la rue Saint-Jacques, au sujet des circonstances qui ont précédé la location d'une chambre faite par le faux Rabardy.

M. Calabresi, qui n'avait pas été entendu plus tôt à cause de son deuil, n'a fait que répéter ce que l'on sait déjà.

Deux anarchistes dangereux

La *Patrie* dit que la police parisienne est en ce moment à la recherche de deux anarchistes allemands signalés par notre ambassade de Berlin comme des plus dangereux. Tous deux ont quitté leur pays, il y a une huitaine de jours environ, en annonçant « qu'on entendrait bientôt parler d'eux ! »

La phrase est textuelle dans la dépêche.

Mesures pour la mi-carême

La préfecture de police vient de prendre des mesures de surveillance très rigoureuses pour demain à l'occasion de la mi-carême. Sans avoir cependant des craintes sérieuses, on redoute quelque frasque des exaltés des partis révolutionnaires.

Indemnités aux victimes des attentats

Le ministre de l'intérieur a fait dresser un état nominatif de toutes les personnes qui ont été victimes des derniers attentats anarchistes et pour lesquelles les premiers secours accordés ont été insuffisants, vu leur situation de fortune.

De nouveaux secours vont leur être accordés, et la répartition doit en être faite dans le courant de la semaine.

Bombes inoffensives

Paris, 28 février. — De l'examen fait au laboratoire municipal, il résulte que les engins dont nous avons signalé la découverte au pavillon de Flore et au lycée Montaigne, de même que celui de la rue Marcadet, ne contenaient que des matières inoffensives.

Perquisitions à Amiens

Amiens, 28 février. — La police a perquisitionné chez une dizaine d'anarchistes et saisi chez eux des brochures et des journaux anarchistes.

L'anarchiste Camoin

Toulon, 28 février. — Dans un nouvel interrogatoire subi ce matin, l'anarchiste Camoin a opposé de nouvelles dénégations sur sa participation à l'explosion de l'hôtel du 15e corps à Marseille.

On a trouvé sur lui de nombreuses lettres de compagnons de la région et des correspondances qu'il s'était fait adresser au nom de Chambord, à Toulouse, où il se serait réfugié après s'être enfui de Marseille.

Importante capture

Madrid, 28 février. — Un nommé Pierre Raynaud, né à Paris, a été arrêté à Soria, pour complicité dans les explosions de dynamite qui se produisirent à Séville il y a quelques mois.

Il avait été détenu antérieurement à Saragosse comme instigateur d'une grève.

Une bombe à Prague

Prague, 28 février. — Une bombe en verre entourée d'une couche de plâtre, ayant la forme d'une poire a été trouvée ce matin devant une maison occupée par une caisse de prêts. La mèche était éteinte.

L'engin contenait 25 grammes de poudre de mine et était rempli de clous.

Prague, 28 février. — La bombe découverte aujourd'hui était, croit-on, dirigée contre la rédaction du journal *Vearne Naving*, qui publie des articles contre les anarchistes.

Découverte d'un engin suspect à Nottingham

Londres, 28 février. — Aujourd'hui, à Nottingham, on a trouvé, sur un trottoir, une boite suspecte contenant un système d'horlogerie et deux bouteilles remplies, l'une d'une substance chimique, l'autre de morceaux de verre et de fer. Un expert a été désigné pour l'examiner.

La grève considérée comme un cas de force majeure

On sait que le Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics de France a adressé aux pouvoirs publics une pétition tendant au dépôt d'une loi qui assimilerait la grève à un cas de force majeure et donnerait ainsi aux entrepreneurs le droit de prolonger les délais de livraison fixés dans les marchés de toute la durée de la grève.

Cette proposition a donné lieu, de la part de la Chambre de commerce d'Orléans, sur le rapport de l'un de ses membres, M. Gilbert, à la délibération suivante :

Vous savez, Messieurs, qu'en l'état actuel de la législation, le cas de grève n'est pas considéré comme cas de force majeure, puisqu'on peut toujours faire cesser une grève en accordant ou en subissant les exigences et les demandes qui en ont été le prétexte et la cause.

La multiplicité des grèves et le peu de fondement trop souvent des causes qui les provoquent font trouver bien dure aujourd'hui la législation actuelle et votre commission était tout d'abord favorable à la demande des entrepreneurs ; mais, en approfondissant la question, elle l'a trouvée si délicate et pouvant avoir des conséquences si graves qu'elle a reculé devant la généralisation de la proposition du syndicat.

En effet, si on exonère le producteur des conséquences de la grève qu'il aura eu à subir, on reporte toute la responsabilité sur le commerçant qui a traité avec ce producteur; faudra-t-il exonérer celui-ci également de ses engagements ? Ce serait équitable, mais où s'arrêter dans cette voie ? Un second commerçant a pu traiter avec le premier, puis un troisième avec le second et prendre des engagements découlant tous du premier marché avec le producteur. Faudra-t-il dégager leur responsabilité à tous ou s'arrêter au premier intermédiaire ? Ce serait soit tomber dans l'arbitraire, soit bouleverser tous les engagements commerciaux, au grand détriment de la sécurité des transactions.

Il nous a donc paru préférable, quelque dur que cela paraisse, de ne rien changer à la législation actuelle et de ne pas rompre *légalement* des marchés sérieusement contractés par le seul fait d'une grève qui, dans certains cas, et cela s'est déjà vu, peut être provoquée par un producteur peu honnête, désireux de s'affranchir d'engagements onéreux; il vaut mieux, en présence de la fréquence des grèves, laisser aux producteurs et aux commerçants le soin d'introduire dans leurs marchés des réserves naturellement acceptées pour le cas de grève et laisser ainsi à l'initiative privée toute sa liberté et le mérite de la prévoyance.

Toutefois, la question est si sérieuse que votre commission, à titre d'expérience, s'est décidée, non sans hésitation, à vous proposer d'appuyer la demande du syndicat des entrepreneurs en la limitant aux travaux publics.

Les administrations sont souvent plus rigides que les particuliers pour l'exécution de leurs marchés et, d'autre part, il a semblé à votre commission qu'une grande partie des objections que soulevait la généralisation de la proposition n'avait plus la même importance vis-à-vis des administrations publiques. Réduire à ces proportions la demande du syndicat serait un essai qui permettrait de juger pratiquement les conséquences de l'innovation proposée et de la généraliser plus tard, si les résultats acquis n'en démontraient pas le danger.

L'INTERNATIONALE

UNE PROPOSITION INATTENDUE DES DÉPUTÉS SOCIALISTES

Coïncidence. — Les attentats anarchistes. — L'Angleterre et le droit d'asile. — Une conférence diplomatique. — M. Dejeante et la loi de 1872. — Les motifs des auteurs. — Quelques opinions contraires.

Paris, 1er mars. — Les derniers attentats anarchistes ont eu pour conséquence immédiate d'appeler, une fois de plus, l'attention du monde politique et du monde diplomatique sur les dangers que pouvait présenter pour l'Europe l'hospitalité offerte par l'Angleterre aux anarchistes de tous les pays.

On a annoncé que le gouvernement français avait examiné, dans ses conseils, le point de savoir s'il ne lui appartiendrait pas de prendre l'initiative d'une conférence internationale chargée d'examiner cette question.

Ainsi présentée, la nouvelle est inexacte et nous pouvons affirmer qu'à aucun moment, le gouvernement français n'a songé à prendre une initiative de cette nature.

Mais ce qui est rigoureusement vrai, c'est que les diplomaties des grandes puissances européennes se sont pressenties en vue d'une entente commune en ce sens. Aucune démarche officielle n'a encore été faite mais des vues ont été échangées à cet égard dans les différentes capitales par les représentants de tous les pays.

Un diplomate étranger nous expliquait il y a quelques jours, à ce sujet, qu'il ne s'agissait nullement de prendre des mesures contre les réfugiés politiques qui se mettent, par un exil volontaire, à l'abri des atteintes de leurs gouvernements mais bien de protéger les nations civilisées contre des attentats de droit commun.

— En effet, nous disait-il, les anarchistes se proclament eux-mêmes des sans-patrie; eux-mêmes se placent en dehors du droit des gens et déclarent, non à une forme de gouvernement mais à la société elle-même, une guerre de sauvages. On trouve dans les rangs anarchistes des déclassés de toutes les nationalités en lutte contre les institutions sociales de tous les pays. Il est donc naturel que les honnêtes gens se liguent, sans distinction d'origine, pour résister à cette nouvelle invasion des barbares.

Or, on n'a pas été sans s'émouvoir de l'hospitalité, que l'on pourrait croire intéressée, que l'Angleterre offre aux anarchistes internationaux et l'on s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'appeler l'attention du cabinet de Londres sur la situation spéciale que lui fait en Europe le droit d'asile pratiqué de cette façon. La sécurité personnelle ainsi comprise ressemble à une sorte de complicité morale, à une espèce de convention tacite dont le gouvernement de la reine ne voudrait certainement pas endosser la responsabilité.

Or, c'est précisément à l'heure où l'on nous tenait ce langage que MM. Dejeante, Avez, Faberot, Groussier, Toussaint, Pierre Vaux, Coutant, tous socialistes révolutionnaires, déposaient à la Chambre une proposition « portant abrogation de la loi contre les affiliés à l'association internationale des travailleurs. »

Il y avait entre les préoccupations du monde diplomatique d'une part, et la réforme proposée par les députés socialistes d'autre part, et une telle coïncidence et une telle contradiction, qu'il nous a paru intéressant de signaler l'une et l'autre.

L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Les motifs invoqués par M. Dejeante et ses collègues en faveur de la réforme qu'ils demandent ne sont pas moins intéressants à reproduire.

« Depuis vingt-deux ans pèse sur notre pays une loi inique, et ce fut au lendemain des jours néfastes où tant de travailleurs tombèrent pour sauver la République menacée par une assemblée réactionnaire rebelle à toute idée de progrès et de liberté, que cette assemblée de malheur vota, en mars 1872, la loi contre les affiliés à l'Association internationale des travailleurs, espérant par cela même arrêter l'idée émancipatrice qui saluait l'aurore de la troisième République.

» C'est cette loi de réaction et d'exception déjà minée à plusieurs reprises par des propositions d'abrogation que nous venons aujourd'hui vous demander d'abolir.

» Cette loi est une arme terrible puisqu'elle s'attaque à un délit intellectuel aussi bien que matériel, puisqu'elle vise des tendances aussi bien que des actes. Et par cela même, elle constitue pour tous un danger permanent.

» En élaborant cette loi, le gouvernement de 1872 pensait tuer dans notre pays l'idée d'émancipation qui domine le monde du travail, par la raison qu'il a les mêmes misères, les mêmes souffrances, les mêmes servitudes et les mêmes espérances.

» Qui oserait nier, citoyens, que la loi de 1872 pourrait s'appliquer à une vieille forme de l'internationalisme qui s'en va prendre son mot d'ordre à Rome? Car l'internationale cléricale est autrement plus dangereuse que celle des travailleurs; elle prêche la guerre sainte, tantôt contre une classe de citoyens, tantôt contre l'Etat tout entier par la bouche des évêques, par les catéchismes électoraux, par des brochures, des journaux, des conférences.

» Soutiendrait-on que l'association franc-maçonnique, par son caractère et son esprit même, peut échapper aux poursuites qu'édicte cette loi ?

» Enfin n'existe-t-il pas une internationale capitaliste néfaste pour tous, dont les ramifications sont profondes, qui crée une coalition patronale, la soutient par les hautes banques que dirigent les étrangers, provoque à la suspension du travail par la non-augmentation ou la diminution des salaires, enlevant, par des spéculations honteuses qui ne profitent qu'aux financiers cosmopolites, les rares économies du travail, du petit commerce et de la petite industrie, crée par cela même une féodalité financière dans un Etat républicain ?

» La répression de tous ces délits ou crimes, voilà quelle pourrait être la conséquence imprévue, mais logique, de la loi de 1872 ; voilà quels sont les coupables qu'elle pourrait punir.

» Or, à l'encontre de toute justice, elle n'a été dirigée que contre les travailleurs, cette force vive de la nation, et que ses articles examinés un à un n'atteignent pas.

» Qu'ont-ils fait autre chose, en effet, que de proclamer, non pas d'une façon occulte, mais au grand jour, leur désir de voir se solidariser les travailleurs français entre eux et ensuite contracter une union fraternelle avec ceux des autres pays.

» Ce que nous voulons, ce que nous réclamons, c'est le droit au travail, le droit à l'existence et le bien-être pour tous.

» Et, enfin, est-ce un attentat de lèse-patrie que la volonté ferme et le désir de ne point voir sombrer notre nation dans les conflits sanglants, dans des guerres fratricides.

» Cette patrie, nous la demandons pacifique et assurant le bonheur et la liberté à tous : nous voulons que tout citoyen ne risque pas de mourir de faim et de misère alors que d'autres regorgent de tout; nous voulons l'égalité pour tous.

» Donc la loi contre les affiliés à l'Association internationale des travailleurs est une loi caduque et réactionnaire, qui ne trouve point de prise sur ceux qu'elle menace et qui devrait disparaître elle-même.

» L'abroger est peut-être pour quelques-uns une mesure de prudence, mais c'est pour tous une œuvre de justice et de légalité. »

NOUVELLES DU JOUR

Une nouvelle à sensation

Paris, 28 février. — Jusqu'à présent, aucune nouvelle dépêche n'est venu confirmer la nouvelle à sensation lancée par le *Daily Chronicle* d'un conflit russo-allemand sur la frontière.

Sauf la *Patrie*, aucun autre journal du soir n'en parle.

Berlin, 28 février. — On dément formellement le bruit d'un incident sur la frontière germano-russe.

Signature d'une convention militaire entre la France et la Russie

Paris, 28 février. — Le *Gaulois* dit recevoir d'un correspondant occasionnel, mais très sérieux, une dépêche de Saint-Pétersbourg disant d'abord que l'incident de Beauchamp sera sans écho fâcheux à la cour de Russie et ajoutant que lors des fêtes franco-russes, le général Obroutcheff signa, à Paris, avec le général de Boisdeffre, une convention militaire élaborée depuis longtemps, défensive, prévoyant toutes les éventualités au cas d'une agression d'une des puissances de la Triple-Alliance.

La présence de l'escadre russe dans la Méditerranée serait le premier acte résultant de cette convention.

Paris, 28 février. — Le *Figaro* déclare que le comte d'Aunay, qui vient d'être révoqué, n'est, en aucune façon, l'auteur de la lettre de Copenhague à laquelle on fait allusion. Il était intéressé plus que personne à ne pas se plaindre de ces incidents.

Dans l'article de tête du *Figaro*, il est dit qu'il n'est pas douteux, qu'un lien, soit protocole d'union éventuelle, soit convention militaire, lie la France et la Russie.

Notre confrère demande qu'on révèle sous quelle forme ces précieux engagements ont pris corps.

Curieuses déclarations de M. Crispi à la Chambre italienne

Rome, 28 février. — En réponse à l'interpellation concernant la proclamation de l'état de siège en Sicile, M. Crispi a prononcé un long discours dans lequel il s'est efforcé de justifier cette mesure. Il a fait notamment les révélations suivantes :

» Dans une réunion tenue à Marseille on décida l'envoi d'un nouveau Garibaldi de l'anarchie à Palerme. On comptait aussi sur la guerre qui devait éclater cette année avec l'aide de la Russie à laquelle on songeait à céder un port. » (Sensation).

La Commission du travail

Paris, 28 février. — La Commission du travail a entendu aujourd'hui les délégués de l'Alimentation parisienne au sujet du projet de loi relatif aux sociétés coopératives. Les délégués ont exposé que les sociétés coopératives, jadis composées d'employés ou d'ouvriers, et justement favorisées, à ce titre, de privilèges spéciaux, tendent à former aujourd'hui de véritables maisons de commerce dont la concurrence menace tous les petits commerçants. Dans ces conditions, les délégués demandent qu'une patente soit imposée aux sociétés coopératives et qu'elles soient soumises, en outre, à tous les règlements d'administration publique.

La commission a entendu ensuite les délégués des chambres syndicales parisiennes du bâtiment, dont beaucoup sont venus au Palais-Bourbon en tenue de travail. Ces délégués ont réclamé la journée de huit heures, la fixation d'un minimum de prix, et quelle que soit la quotité ou la qualité du travail fourni, l'obligation pour tout le monde, administrations publiques ou particuliers, de s'astreindre à celle de prix, qui, en résumé, vise à établir l'uniformité du prix de l'heure dans les travaux du bâtiment.

L'incident de Warina

Londres, 28 février. — La *Gazette officielle* publie le texte du rapport du colonel Ellis sur l'incident de Warina :

« L'officier anglais explique que la colonne anglaise aurait cherché à se placer entre la sphère d'influence française et les territoires envahis par les Sofas. Le colonel envoya une lettre au commandant du poste français le plus voisin, pour le prévenir de l'approche de la colonne anglaise ; malheureusement le lieutenant Maritz voyageait déjà depuis longtemps dans la sphère d'influence anglaise.

»Après l'affaire, le colonel Ellis écrivit au commandant français pour lui faire part de l'attaque dont il avait été l'objet et terminait en disant : J'espère que cette malheureuse affaire qui a eu lieu par accident ne changera rien aux bonnes relations qui existent entre nos deux pays et que nous continuerons à agir de concert contre les Sofas de Samory.»

Le cas de M. Dupuy

Paris, 28 février. — C'est aujourd'hui que se réunira le groupe de l'extrême gauche pour examiner l'affaire Ducret.

M. Pelletan est parfaitement résolu, à l'entendre, à provoquer un débat public samedi, soit qu'il agisse au nom du groupe, soit qu'il agisse pour son compte personnel.

Comme on l'a déjà dit, la journée de samedi permettra de liquider outre cette question, des interpellations restées en souffrance.

Paris, 28 février. — L'extrême-gauche s'est enfin reunie après avoir à maintes reprises différé cette réunion. Il s'agissait de savoir ce qu'elle déciderait au sujet du cas de M. Dupuy. On y a longuement discuté comment on pourrait accrocher un débat sur la question Ducret. Les avis étaient partagés. On s'est séparé en proclamant que samedi des explications seraient demandées à la tribune par M. Pelletan, qui a reçu pleins pouvoirs pour adopter la meilleure procédure parlementaire.

Vendredi soir, MM. Mathé Leydet et Pelletan devront solennellement aller chez M. Dupuy, pour le prévenir qu'il serait mis le lendemain sur la sellette.

Les fournitures des hôpitaux et des prisons

Paris, 28 février. — M. le ministre de l'intérieur a reçu aujourd'hui une délégation de la Société des Agriculteurs de France. Cette délégation est venue demander que, pour les établissements de l'assistance publique relevant de cette administration ainsi que pour les prisons soumis à la règle, on n'admette pas de vin titré au-delà de 10 degrés et qu'on étende aux établissements sus visés ce qui a été pratiqué à Toul pour la fourniture de la viande aux troupes, la livraison de la viande directement par le producteur.

La colère de Wilson

M. Wilson publie dans *La Dépêche*, de Tours, l'appel suivant qu'il adresse à ses électeurs :

« *Chers électeurs de l'arrondissement de Loches.*

» Malgré la campagne infatigable qui, depuis sept ans, a été poursuivie contre moi, avec la plus insigne mauvaise foi, par la plus féroce de toutes les haines, vous m'avez librement nommé, le 20 août dernier, avec une majorité de plus de 2,000 voix.

» Après six mois écoulés, votre vote vient d'être foulé aux pieds et annulé ; je m'en remets à vous qui, sept fois, m'avez élu votre député, du soin de relever cet outrage.

» On a violé, dans la personne de votre élu, les droits imprescriptibles du suffrage universel ; vous les vengerez !

» WILSON. »

Au conseil municipal de Paris

Paris, 28 février. — Le conseil municipal de Paris s'est réuni aujourd'hui, à trois heures, pour l'ouverture de la première session de 1894.

Il a procédé au renouvellement de son bureau.

M. Champoudry, radical-socialiste, est élu président par 41 voix contre 21 à M. Hattat, républicain municipal et 3 bulletins blancs.

Les souverains d'Autriche dans le Midi

Menton, 28 février. — L'impératrice d'Autriche vient d'arriver à bord de son yacht. Elle a visité aussitôt ses appartements, dont elle prendra possession demain.

La souveraine a été informée télégraphiquement ce soir du départ de l'empereur et de son passage à Gênes.

François-Joseph est parti, en effet, à midi de Wels ; après un arrêt de deux heures à Munich, il est reparti par la voie du Gothard pour Chiasso, Milan et Gênes. De cette ville, un train spécial le mènera directement à Menton, où il arrivera vers six heures du matin.

Les personnages de la suite de l'impératrice se préoccupent dès à présent de couper court à tous les commentaires auxquels pourrait donner lieu le voyage de l'empereur d'Autriche, en affirmant catégoriquement que le choix du cap Martin, comme lieu de villégiature, n'a été dicté par aucune considération d'ordre politique.

L'hospitalité de la France, disent-ils, sera d'autant plus appréciée que la nation française voudra mieux se prêter à la fiction d'après laquelle, au cap Martin, la personnalité de l'empereur d'Autriche disparait devant celle du comte Hohenembs, visiteur de marque, qui vient chercher dans cette localité un séjour réparateur.

Lucerne, 28 février. — L'empereur d'Autriche, se rendant en France, est passé ce matin à Lucerne.

Le 1er Mai à Londres

Londres, 28 février. — On fait déjà des préparatifs pour donner à la fête du travail du 1er mai un éclat sans précédent.

Indemnités aux chrétiens chinois

Shanghaï, 28 février.— En vertu d'une convention conclue entre le vice-consul de France et le Tantaï de Kiakiang, une somme de plus de cent mille francs a été versée au vicaire apostolique et une autre de 7,000 francs environ aux chrétiens indigènes à titre d'indemnité pour les églises et maisons détruites et les pertes subies au cours des troubles de 1891.

Les missionnaires recevront aide et protection des autorités chinoises lorsqu'ils entreprendront la reconstruction des bâtiments détruits.

Une proclamation du gouvernement invite le peuple à vivre en paix avec les chrétiens.

La révolution au Brésil

Rio-de-Janeiro, 28 février. — Une explosion s'est produite à bord du vapeur insurgé *Vénus*.

Le commandant, deux officiers et une trentaine de matelots sont morts. Il y a une cinquantaine de blessés.

Le vapeur insurgé brésilien *Jupiter* a été coulé par des batteries gouvernementales de Nictheroy. L'équipage entier a péri.

Les insurgés ont bombardé Batafogo. L'école militaire a surtout souffert.

L'escadre rebelle évolue sans cesse et menace toute la côte.

Le congrès viticole algérien

Alger, 28 février. — Dans sa séance d'aujourd'hui, le congrès viticole a décidé d'accepter pour le titrage alcoolique des vins algériens celui que la métropole adoptera. Il a adopté ensuite une proposition tendant à soumettre aux représentants de l'Algérie au Parlement l'étude d'un projet tendant à percevoir des taxes pour l'Etat et les communes sur les vins au prorata du degré alcoolique. Relativement aux bouilleurs de cru, le congrès a adopté la question préalable concernant le régime douanier des vins.

Le vœu a été émis que les alcools servant à viner les vins expédiés de France en Algérie ne soient pas déchargés au départ.

Le congrès a émis ensuite le vœu que les droits de douanes sur les marchandises étrangères soient majorés suivant une échelle proportionnelle contrebalançant les effets du change.

L'assemblée a complété son vote sur les tarifs de transports en émettant le vœu que les réductions soient également appliquées par les chemins de fer algériens et, si c'est possible, pour la prochaine récolte.

Le congrès a clôturé ensuite ses travaux.

A la Chambre italienne

Rome, 28 février. — La discussion de la politique intérieure.

M. Di Sangiuliano développe, en son nom et en celui de quatre autres députés, une interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre et sur ses intentions au sujet de la Sicile.

M. Di Sangiuliano approuve la politique du gouvernement et l'état de siège qu'il serait dangereux de lever avant que l'heure du péril soit passée.

Il loue aussi l'attitude de l'armée et celle du général Morra.

Mais il ajoute que l'état de siège n'est pas une solution. Il faut la chercher dans les mesures économiques et sociales.

M. Comandini déclare qu'il votera pour le ministère.

M. Saporito invite le gouvernement à combattre les anarchistes qui veulent la ruine de la patrie.

Match de yachts

Gênes, 28 février. — Aujourd'hui a été couru le match des yachts à vapeur entre Nice et Gênes.

Sont arrivés :

1er, *Fauvette*, français, appartenant à M. Pérignan, arrivé à 4 h. 56.

2e, *Namouna*, américain, appartenant à M. Gordon-Bennett, arrivé à 5 h. 01.

3e, *Foros Rosnetzoff*, russe, arrivé à 5 h. 03.

4e, *Roxana*, appartenant au prince de Leuchtenberg, arrivé à 5 h. 15.

5e, *Eros*, à M. de Rothschild, arrivé à 5 h. 23.

Situation météorologique. — Roubaix, 1er mars.— Hauteur barométrique 762 Température
A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 10 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 8 degrés au-dessus de zéro

AVIS AUX DEMOISELLES

Oui, chaque jeune fille attend le conjun o,
Et quand il ne vient point, elle verse des larmes;
Celle qui se parfume au Savon du Congo,
Trouve vite un époux captivé par ses charmes.
Un philosophe mondain, à Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

NOUS APPRENONS que la Chambre de commerce de Roubaix, répondant à un questionnaire relatif à la situation industrielle de la fabrique locale, a appelé l'attention du Gouvernement sur le malaise intense dont souffre actuellement notre industrie lainière. Elle exprime ainsi ses doléances :

« L'industrie lainière, qui est organisée, pour moitié de sa production, en vue de l'exportation, et qui est actuellement privée de ses principaux débouchés, traverse une crise intense. Elle croit devoir prévenir le Gouvernement que, si un prompt remède n'est apporté à cette situation vraiment déplorable, la moitié des établissements est appelée à disparaître. Elle estime qu'il y aurait urgence à nommer une commission spéciale chargée de faire une enquête sérieuse et d'aviser aux voies et moyens à employer sans tarder pour conjurer un si grave péril.»

CULINE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE REIMS. — On nous télégraphie de Reims :

« Reims, 28 février. — Aujourd'hui est venue devant le tribunal correctionnel l'affaire Culine. On sait que Culine, le socialiste militant, qui fut élu plusieurs fois conseiller d'arrondissement à Roubaix et toujours invalidé, avait été récemment condamné par défaut à 8 jours de prison pour outrage public à la pudeur. Culine a fait opposition à ce jugement et l'affaire est revenue aujourd'hui devant le tribunal. Culine devait être défendu par Me Pierre Baudin, conseiller municipal de Paris.

» Au début, Me Palle, du barreau de Reims, lit une dépêche de lui demandant le renvoi de l'affaire. Le tribunal passe outre et, après les dépositions des témoins qui racontent les faits reprochés à Culine, confirme le jugement le condamnant à 8 jours de prison. Aucun incident. »

La conférence de samedi à la Société de géographie. Après la brillante et patriotique conférence donnée la semaine dernière, par le R. P. Le Menant des Chesnais, la Société de géographie aura le plaisir d'entendre encore un illustre voyageur, déjà bien connu parmi nous, et dont la plupart des sociétaires ont entendu récemment la magistrale conférence, à Lille, lors de la séance solennelle du 28 janvier.

Ancien consul de France à Honolulu (Hawaï) et ancien président du Conseil des ministres hawaïen, M. C. de Varigny, qui est également l'auteur de la *Nouvelle Géographie moderne des cinq parties du Monde*, et l'un des érudits collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes*, traitera devant le public roubaisien un tout autre sujet que celui qu'il a développé à Lille d'une façon si juste et si élevée, en parlant de l'*expansion coloniale européenne*, remarquable étude que n'ont point oubliée ceux qui ont eu le plaisir d'assister à cette solennité.

L'éminent écrivain nous parlera surtout de ses *souvenirs de voyage*, et comme il a beaucoup étudié et observé au cours de ses nombreuses pérégrinations, il nous fera part des fruits de sa longue expérience, en émaillant de fleurs sa causerie qu'il illustrera par le récit de ses impressions personnelles et d'observations inédites recueillies depuis tant d'années, grâce à son esprit d'une haute sagacité.

Comme nous nous bornons simplement à présenter à nos lecteurs le sympathique conférencier, nous terminerons par le résumé de son préambule à la séance solennelle de Lille.

Il s'embarque pour l'étranger aussitôt après avoir terminé ses études, et dans la pensée de ne s'absenter que pour deux années, mais il ne revient que dix-huit ans plus tard. Il était parti en curieux, et il est revenu en diplomate, avec des idées tout autres que celles qui lui avaient été inculquées avant son départ.

Ce fait typique dispense de tout commentaire, et laisse entrevoir ce que nous réserve l'exposition du sujet choisi pour cette conférence.

Aussi, ne peut-on que bien augurer de la soirée où l'auditoire habituel aura le plaisir et l'honneur d'accueillir, samedi prochain 3 mars, M. C. de Varigny, et de l'applaudir aussi chaleureusement qu'à Lille et à Tourcoing.

Maladie d'un conseiller municipal. — Dans l'après-midi de mardi, M. Jean-Baptiste Duquennoy, conseiller municipal, cabaretier, rue Watt, est tombé subitement en syncope, par suite de désordres cardiaques.

Son état parut assez grave pour rendre indispensables les secours de la religion, et M. Duquennoy a reçu les derniers sacrements, des mains de M. l'abbé Debacker, curé de la paroisse Saint-Sépulcre.

Parmi les nouvelles créations de brigades de gendarmerie à cheval signalées dans le projet du ministre de la guerre, nous relevons Roubaix et Tourcoing dans l'ordre d'urgence de ces créations projetées.

Une distinction honorifique. — Nous sommes heureux d'annoncer que le gouvernement vient de décerner une médaille d'argent de 1re classe à M. Hubert-Desalmont, capitaine-commandant des sapeurs-pompiers de Roubaix, pour actes de dévouement dans de nombreux incendies.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 24 février, la société particulière, dite : « Les Sans-chagrin », dont le siège est à Roubaix, chez M. Joseph Souillé, à l'estaminet du « Tambour des Pompiers », rue d'Antoing, n° 27, a été autorisée à se constituer légalement.

École nationale de musique. — Un exercice musical sera donné, par les élèves de l'Ecole nationale, le dimanche 4 mars, à 11 heures et demie très précises, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville.

Tir aux pigeons. — L'Union régionale des tireurs aux pigeons organise un tir qui aura lieu, au Stand du Breucq, le lundi de la Mi Carême, 5 mars. Le tir comprendra :

1. Poule handicap, à 2 heures; 2. Poule à 25 mètres; 3. Concours handicap, 1er prix, un objet d'art et 25 0/0 des entrées; 2e, un objet d'art et 15 0/0 des entrées; 3e, 10 0/0 des entrées. Entrée : 20 francs.

Poule à 24 mètres, poule handicap, poule à 28 mètres; poule handicap, poule au doublé. L'entrée des spectateurs est de 1 fr.

L'agression nocturne de la Grande-Rue. — La police de sûreté a procédé, mercredi matin, dès sept heures, à l'arrestation d'Alfred Masquelier, ouvrier mécanicien, âgé de vingt-six ans, demeurant Grande-Rue, cour Duvinage.

Cette mesure a été prise, à la suite de la plainte déposée contre lui, ainsi que nous l'avons raconté, par une lessiveuse de vingt-cinq ans, du nom de Zulma Lavagnaga, habitant rue de Saint-Quentin, qu'il aurait assaillie dans la Grande-Rue, dans la nuit de dimanche à lundi, et frappée d'un coup de parapluie à l'œil droit.

L'inculpé a été mis à la disposition du parquet de Lille.

Un homme ivre qui frappe et injurie la police. — Sous ce titre, nous avons dit, dans un précédent numéro, qu'un tisserand, Charles Pollet, demeurant rue d'Iéna, avait été arrêté pour avoir injurié et frappé un agent de police.

M. Pollet nous prie de faire connaître que, s'il a été emmené au poste, c'est uniquement pour ce motif qu'il reconduisait un homme ivre à son domicile et que l'agent de police qui l'a arrêté a retiré sa plainte.

Une bande de jeunes voleurs. — Deux jeunes vagabonds ont été arrêtés pour avoir, mardi, vers onze heures du matin, enlevé ses boucles d'oreilles en or à une fillette de cinq ans, Léa Lemaire, dont les parents habitent 132, rue de l'Epeule, et qui sortait de l'école de la Sagesse, rue d'Inkermann.

Les deux jeunes agresseurs ont dénoncé plusieurs autres enfants qui auraient commis, de complicité avec eux, plusieurs autres vols.

Une rixe entre ouvriers rue de Tourcoing. — Un rassemblement s'était formé, mardi après-midi, vers quatre heures, rue de Tourcoing, en face du domicile d'un chaudronnier, du nom d'André Declercq, âgé de trente-deux ans.

Ce dernier, à la suite de nombreuses libations, se trouvait d'humeur querelleuse, et il avait provoqué au passage un jeune ouvrier zingueur, de dix-neuf ans, Bonami Debilquy.

Le pugilat, engagé aussitôt entre les deux adversaires, aurait pu durer longtemps, si la police n'était intervenue pour le faire cesser.

Vu son état d'ivresse manifeste, l'ouvrier chaudronnier fut amené au poste ; quant au zingueur, il s'en tira au prix d'un simple procès verbal.

Arrestation d'un expulsé ivre. Dans la soirée de mardi, vers sept heures, un individu complètement ivre causait du scandale dans la rue de Sully, injuriant tous les passants, et menaçant de briser les vitres d'un estaminet dont l'accès lui avait été interdit à cause de son état.

La police survint, pour le mettre à la raison, et il fut conduit au poste.

Lorsqu'on procéda à l'établissement de son identité, on ne tarda pas à reconnaître qu'on avait affaire à un expulsé, du nom de Dominique Renoir, jeune homme de vingt-un ans, qui repassait tous les jours la frontière, pour travailler comme rattacheur dans une filature de Roubaix.

Inutile de dire qu'il a été maintenu en état d'arrestation.

Un domestique mordu par un chien de garde. — Mardi matin, vers sept heures, un domestique de M. Coulon-Cuvellier, négociant en vins et spiritueux, boulevard de Paris, Gustave Leclercq, âgé de vingt-deux ans, qui demeure rue Stéphenson, traversait la cour aboutissant aux magasins, lorsqu'il fut mordu, à la figure et au bras, par le chien de garde de la maison.

On lui prodigua les soins les plus empressés, en attendant l'arrivée de M. le docteur Bernard, qui constata que les dents de l'animal n'avaient entamé les chairs qu'à la surface, et que quelques jours de pansement suffiraient au jeune homme pour se remettre de cette alerte.

M. Broigne, commissaire de police de la rue des Arts, informé de l'incident, crut devoir faire examiner le chien par M. Lamané, vétérinaire ; mais ce praticien déclara qu'il n'était pas atteint de maladie.

Un vieux fraudeur arrêté pour colportage de marchandises prohibées. — L'attention de l'agent de service, mardi après-midi, rue de l'Epeûle, aux environs de l'Abreuvoir, fut attirée par les allées et venues suspectes d'un fraudeur de profession, du nom de Ferdinand Franchomme, âgé de soixante-huit ans, demeurant rue du Parc. Il était manifestement pris de boisson, et allait de porte en porte, offrant avec insistance des marchandises qu'il cachait au fond d'un panier.

L'agent s'approcha, et reconnut du premier coup des boîtes de provenance étrangère.

Le lot était de bonne prise, aussi son détenteur fut-il sommé de se rendre au bureau de police de la rue des Arts, ce à quoi il n'obtempéra que de fort mauvaise grâce, car tout le long du chemin il protesta par des injures à l'adresse du représentant de l'autorité.

M. Broigne, commissaire, eut vite fait de rabattre son insolence, en confisquant les articles prohibés dont il était porteur, et en l'envoyant lui-même au dépôt central de sûreté, pour être dirigé sur la prison de Lille.

Une jeune fille, bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour. Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs 7573

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 50

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay Verdonck).

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Journée du 27 février : hommes et femmes, 480 portions; garçons et filles, 720; total, 1 200.

Journée du 28 février : hommes et femmes, 492 portions; garçons et filles, 790, total, 1.282.

M. Auguste Roussel a fait don au Refuge, d'un veston, d'un gilet, d'une paire de bottines et d'une paire de chaussons.

LA CENTENAIRE DE WATTRELOS

Madame veuve Lecroart, âgée de cent quatre ans

Au mois de juillet 1890, le *Journal de Roubaix* rendait compte d'une cérémonie peu commune. Il s'agissait du jubilé d'une centenaire, Mme veuve Lecroart, plus connue à Wattrelos et dans les environs, sous le nom de Marie-Rose.

Cette vénérable personne existe encore aujourd'hui, et, d'après ce que nous avons pu voir, elle n'a pas, le moins du monde, l'intention de trépasser tout de suite

Une femme de cent quatre ans, cela ne se rencontre pas tous les jours. Nous avons voulu la voir, afin de donner de ses nouvelles à nos lecteurs d'il y a quatre ans. La centenaire qui n'a fait aucune difficulté pour nous recevoir, est admirable de santé et d'esprit, et son caractère joyeux ferait envie à bien des « jeunes vieillards » de quarante ans !

Mme Lecroart était assise dans un fauteuil, auprès d'un poêle. Nous étions trois qui avions voulu lui rendre visite. Auprès d'elle se trouvaient deux personnes âgées et une jeune femme : c'étaient une de ses filles et un de ses fils, avec qui elle habite, à Wattrelos, une charmante petite maisonnette, — et une de ses petites-filles, qui l'appelait « marraine ».

— Bonjour, Madame ! Je suis bien aise, disons-nous, de vous trouver en bonne santé. On m'a dit que vous avez été malade, il y a quelques jours ?

Mme Lecroart nous sourit avec complaisance. Ses yeux vifs et brillants nous regardent avec bonhomie. On lui donnerait, tout au plus, quatre-vingts ans.

— C'est vrai, Monsieur, nous dit-elle, d'une voix très assurée. Il y a trois semaines, j'ai eu l'influenza. Mais... C'est passé, savez-vous !

— En effet . On m'a dit que vous vous frottiez vous-même la tête, pendant votre indisposition, avec un courage, une ardeur...

— Bah ! bah !. Je n'ai pas dû rester longtemps au lit. Pendant quelque temps, j'ai pris, chaque jour, un petit grain d'aloès... Mais, à présent que c'est passé, je n'en ai plus besoin ! Monsieur le Curé me disait encore, il y a quelques jours : « Le bon Dieu vous a oubliée, Marie-Rose .. Vous allez vivre encore un nouveau siècle ! » Et Mme Lecroart éclate de rire, d'un bon rire qui la rajeunit de dix ans.

Nous avions pris place auprès d'elle, sur un siège qu'elle nous avait désigné.

Il nous revint tout à coup à l'esprit que Mme Lecroart avait pu connaître Napoléon Ier. Et, mentalement, nous fredonnions ce refrain bien populaire jadis :

Vous l'avez connu, grand'mère?...
Parlez-nous de lui!

— Napoléon? nous dit la centenaire que nous interrogeons à ce sujet, je ne l'ai jamais vu; mais mon frère a servi dans ses armées. Il a même fait une chanson...

— Ah ! s'écrient les *enfants* (!!) de Mme Lecroart, tu vas chanter cette chanson à ces messieurs !

— Non, non ! proteste la vénérable femme... Je ne suis pas en train de chanter ! Et puis, enfin, ces messieurs...

— Madame, disons-nous, nous vous supplions de chanter !

— Puisque vous le désirez... Je veux bien.

Nous faisons cercle autour de la centenaire, dont une autre petite-fille venait d'arriver. Après avoir toussé un peu, par coquetterie, Mme Lecroart se met à chanter, d'une voix ferme et forte de contralto.

Et ce qu'elle chante est tellement étrange, que nous la prions de nous dicter sa chanson. La centenaire accepte de bonne grâce ; mais une de ses petites-filles veut lui épargner cette peine. Mal lui en prend; car sa grand'-mère rectifie de nombreuses erreurs : — Tu manques de mémoire, mon enfant ! dit-elle.

Et lentment, elle chantonne, une seconde fois, sur un air mélancolique, en faisant des gestes expressifs :

Adieu, Lafleur, joli cœur plein d'amour,
Sans oublier mon ami La Grenade,
Adieu, Lafleur, joli cœur plein d'amour,
Sans oublier mon quartier en ce jour,
Mon lieutenant, aussi mes deux sergents,
Tous mes bons enfants, qui sont au régiment.
Caporal, resté en suivant,
Avec toi, j'ai patrouillé souvent !

Mon cher ami, que tu as été longtemps
Sans me donner aucune de tes nouvelles !
Mon cher ami, que tu as été longtemps
Sans me donner aucun soulagement !
— Pour à présent, je te donne de l'argent,
Mon congé absolu, bague d'or, diamants !
Pour réjouir ma maîtresse,
Faites jouer basses, aussi violons !

— Que l'on m'apporte ici, dans mon flacon,
Le meilleur vin qui se trouve dans la vigne !
Que l'on m'apporte ici, dans mon flacon,
Le meilleur vin, pour boire avec Fauchon !
A la santé du monarque Bourbon,
De Sa Majesté Louis-Quinze, Ferdinand !
Pour réjouir ma maîtresse,
Faites jouer basses et violons !

Et elle riait, la centenaire, en chantant ces couplets ! Elle nous a demandé si nous les mettrions dans le journal .. Sur notre réponse affirmative, elle s'est montrée enchantée.

Elle nous a dit que son frère, auteur de cette chanson, avait sauvé son capitaine. Il y a quarante ans que ce soldat du premier empire est mort.

— On m'a affirmé, disons-nous, que, sans lunettes, vous voyez l'heure à l'horloge de l'église ?

— C'est vrai, répond Mme Lecroart ; mais depuis l'hiver je ne distingue plus bien les aiguilles. .

— Donc, insistons-nous, vous ne vous servez pas de lunettes ?

— Si, pour lire. Car je lis beaucoup...

— Et vous avez cent quatre ans ! Moi qui suis jeune, j'ai des lunettes: voyez !

La centenaire se met à rire aux éclats, et, nous donnant un grand coup de sa main sur le genou, elle s'écrie:

— « C'est parce que vous avez fait « ribote !... »

Elle nous a montré son acte de mariage, dont voici un extrait :

ROYAUME DE BELGIQUE
VILLE DE MOUSCRON

Extrait des Registres de l'Etat-Civil de la Ville de Mouscron, Arrondissement de Courtrai, (Flandre Occidentale).

» L'an mil huit cent vingt-deux, le trois août, ont contracté mariage, à Mouscron, Lecroart, Jean François, né à Mouscron, le 12 pluviale, an 5 de la République Française, d'une part, et Roussel Marie-Rose, née à Mouscron, en juillet 1790, fille d'André et de Florin Marie-Rose, d'autre part. »

Madame Lecroart a fait l'énumération de ses enfants : elle en a eu neuf et a, par surcroît, eu trois nourrissons. Voici la famille vivante, dont tous les membres habitent Wattrelos :

Joséphine Lecroart, 70 ans, veuve de César Dufour, qui a deux enfants, dont un marié ; Jean-Baptiste Lecroart, 68 ans, quatre enfants, dont un veuf et un marié, qui a huit enfants.

Rosalie Lecroart, 64 ans, veuve Haroux, qui a eu neuf enfants et deux petits-enfants ; Louis Lecroart, 62 ans, qui a eu six filles, dont trois sont mariées; l'une a un enfant, l'autre deux; Pierre Lecroart, 58 ans, qui a six enfants, et deux petits-enfants; Henri Lecroart, célibataire, infirme, qui habite avec la centenaire; enfin Denis Lecroart, 51 ans, qui a sept enfants non mariés.

Au premier de l'an, c'est un vrai cortège d'enfants et de petits-enfants, qui viennent souhaiter la « bonne année » à la vieille grand'mère,

Comme nous lui posions des questions, Mme Lecroart nous dit en souriant malignement :

Vous êtes curieux .. Vous voudriez tout savoir.

— Oui, répondons-nous. Je voudrais même savoir si vous faites encore le café, comme on me l'a affirmé..

— Non, plus maintenant, répond la centenaire, qui ajoute en riant : « J'ai peur de me brûler ! »

— Bien. Mais vous avez dansé un cotillon, dernièrement?

— Oui.. C'était chez un filleul, à Roubaix. Il y avait un grand diner, mais je n'ai pas voulu faire d'excès; à mon âge, vous comprenez bien!.

— Vous travaillez à votre jardin ?

— L'été, j'y vais « cruauder, » c'est à dire sarcler...

— Avez-vous vu les guerres ?

— Oui et non ; c'est-à-dire que j'ai vu beaucoup de soldats blessés... Mais je n'en ai jamais eu fort peur ! Il n'y a rien de plus drôle que les Cosaques.. Ils étaient habillés minablement, quand ils passaient à Mouscron, lors du siège d'Anvers.

— Vous levez-vous de bonne heure ?

— Peuh ! peuh !... Quand je vois que le ménage est fait et que le café est prêt à prendre, je me décide à sortir du lit !

Nous prenons note de cette réponse. Mme Lecroart en fait alors la remarque : « Ah ! dit-elle, en nous donnant une tape, il va mettre ça sur le journal ! »

La centenaire nous a dit ne pas dormir beaucoup.

— Je lis, dit-elle, et quand j'entends des gens qui passent en chantant, je retiens leurs chansons, que, le lendemain, je répète...

L'année dernière, elle raccommodait encore les bas.

— Mais, s'empresse-t-elle de nous dire, comme, à présent, je ne peux plus enfiler mon aiguille, je ne raccommode plus !

— Vous pourriez, disons-nous, prier que l'on vous aide...

— Ah ! mais non, riposte la centenaire : je ne veux rien devoir à personne ! Est-ce que je ne suis pas vieille assez pour être « maitre ?... »

Mme Lecroart nous a dit avoir un bon appétit : elle mange de tout, excepté le poisson, qu'elle n'aime pas. « Je sais bien ce qui est bon ! » ajoute-t-elle.

Mais, le soir, je ne mange pas beaucoup, car c'est lourd... Vous voyez, dit en riant Mme Lecroart, que j'ai encore peur de mourir !

La centenaire est coquette encore : elle regrettait d'être « mal mise » pour nous recevoir. Elle était pourtant d'une propreté extrême ..

Elle va faire ses Pâques tous les ans.

— Mais, dit-elle, je crie trop fort dans le confessionnal; on entend tout ce que je dis à M. le curé !

Avant de prendre congé de la vénérable centenaire, nous la prions de nous lire une page dans un livre. Elle s'exécute volontiers; met ses lunettes, et nous lit très couramment une prière.

Mme Lecroart, que nous espérons voir vivre encore longtemps, a bien voulu nous montrer sa photographie.

Je suis mieux faite là, a-t-elle dit, que je ne le suis sur ce portrait fait au crayon.

Et, comme elle nous désignait ce portrait, fort ressemblant, nous lui témoignons notre surprise.

— Ne voyez-vous pas, dit-elle, qu'on m'a mis deux pans de ruban qui tombent, inégaux, sur ma poitrine! Les deux pans devraient être égaux !.

TOURCOING

L'éclairage des rues particulières. — Ainsi qu'on le verra par le compte-rendu que nous donnons plus loin de la séance du Conseil municipal de mercredi soir, les conditions de l'éclairage des rues particulières ont été réglées suivant l'avis émis par les commissions des finances, du gaz et de la voirie qui avaient étudié la question. Nous croyons intéressant de reproduire en entier le rapport, très lucide, présenté, à cet effet, par M. Sénélar, au nom des diverses commissions municipales saisies de l'affaire :

« A la date du 2 décembre 1892, un vœu fut déposé par M. Louis Hersin et plusieurs autres de nos collègues priant l'Administration municipale de mettre en application le plus tôt possible, l'article 91 du règlement de la voirie concernant l'éclairage des rues particulières.

» Donnant satisfaction à ce vœu, vous savez tous, messieurs, que M. le Maire, par voie d'affiches, à la date du 30 décembre dernier, enjoignait aux propriétaires des rues particulières, d'avoir à se mettre en règle avec le dit règlement en faisant éclairer leurs rues dans un délai de quinzaine, faute de quoi des poursuites seraient exercées contre les défaillants.

» M. le Maire, à la suite de la mise en demeure, a reçu un certain nombre de demandes signées de propriétaires de rues particulières, à l'effet de savoir à quelles conditions la ville se chargerait elle-même de l'éclairage des dites rues.

» M. le Directeur du Service de la voirie et M. le Directeur du Gaz consultés, ce dernier a dressé un rapport que M. le Maire a bien voulu soumettre à l'appréciation des Commissions réunies de la Voirie, du Gaz et des Finances.